



# ODYSSÉE DÉVELOPPEMENT



## *Formation immobilier* **Loi ALUR (14h)**



La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
L.6313-1 - 1° Actions de formation



## Loi ALUR – 14 heures

**Intitulé de la formation :** Loi ALUR – 14 heures

**Format de formation :** 100% e-learning

**Durée de la formation :** 14 heures

**Prérequis :** Il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de connaissances ou prérequis de niveau de formation spécifique.

**Public visé :** Toute personne souhaitant poursuivre l'exercice de la profession d'agent immobilier, mandataire immobilier ou salarié d'agence immobilière.

**Objectifs :**

- Maintenir des compétences professionnelles actualisées en veillant à la mise à jour régulière des connaissances et des compétences selon les besoins du métier, en renforçant les acquis.
- Assurer la conformité réglementaire, fiscale et commerciale en suivant les dernières mises à jour et actualités de l'année écoulée.
- Répondre aux exigences posées par la loi ALUR pour l'exercice du secteur immobilier (délivrance d'une attestation de formation).

**Compétences et aptitudes visées :**

- Être compétent en matière juridique, économique et financière liées à l'exercice de l'activité immobilière.
- Garder et améliorer ses connaissances dans le domaine immobilier.
- Prendre en compte les différents changements dans le cadre juridique de l'exercice de l'activité immobilière.

**Bloc de compétences :** Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

### Débouchés :

- Être à jour de ses obligations de formation professionnelle continue pour le développement des compétences.

### Documents remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation annuelle Loi ALUR (Attestation de réussite au test final).
- Attestation d'assiduité sous forme de relevé de connexion.

**Tarif :** 99,00 € TTC (exonérée de TVA en application de l'article 261 - 4.4 du Code Général des Impôts.)

**Modalités d'accès :** Inscription à tout moment sur notre site internet [www.odyssee-developpement.fr](http://www.odyssee-developpement.fr) ou au 03 54 24 81 11

### Délais d'accès :

- Accès immédiat (Financement personnel)
- Accès à réception de l'accord de prise en charge

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Plateforme LMS : Les fonctionnalités et les contenus sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes ayant un handicap auditif. Les vidéos peuvent être visionnées en activant les sous-titres.

Pour toute autre personne en situation de handicap, un référent est à votre disposition par mail à [contact@odyssee-developpement.fr](mailto:contact@odyssee-developpement.fr), par téléphone au 03 54 24 81 11, ou sur l'outil e-learning.

### Méthode et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning à notre plateforme en ligne disponible 24h/24 et 7j/7 sur tout support (ordinateur, tablette, mobile, ...), le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'intermédiaire en assurance. Le temps minimum de formation est de 14 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Votre formateur Marc FLON est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [contact@odyssee-developpement.fr](mailto:contact@odyssee-developpement.fr), par téléphone au 03 54 24 81 11 du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou sur l'outil e-learning.

### Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant devra passer un contrôle de connaissances.

Une validation des connaissances se fait à chaque étape de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage. Toutefois, seul le test final sous forme de QCM est pris en compte pour la réussite de cette formation. Pour réussir il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses.

### Taux de réussite à la formation :

Consulter le détail des taux de réussite en temps réel de cette formation sur le lien **Indicateurs de qualité** de notre site internet.

**Programme :** La formation se compose de manière à rappeler des notions importantes du secteur de l'immobilier. Le contenu est actualisé au fil des évolutions législatives, réglementaires et du marché qui ont trait :

- Aux domaines juridique, économique et commercial
- A la déontologie (2h)
- A la non-discrimination à l'accès au logement (2h)
- Aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme et la transition énergétique
- A la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme